

- (1) Exemple de mensualité pour un appartement 4 pièces de 348 680€ décoté de 8 % (prix maîtrisé condition Eligibilité au PTZ et pour une résidence principale) du prix initial de 379.000 €, lot 4408 de 83,40m² habitables + 4,6m² de terrasse, avec 2 parkings en sous-sol, situé au 4ème étage de la résidence « O’rizon Constellation » à Gif-sur-Yvette (91), selon stock disponible.

Exemple représentatif d’un financement pour l’achat d’un bien en zone A pour 348 680 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 680€ en apport mis par le client sur le prix d'acquisition, 120 000 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 228 000€ sur 25 ans à 1,65% (Sur la base d’un ménage composé d’un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence n-2 de 42 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions).

Taux effectif global : 1,65% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 1 279,39 € - Coût total du crédit 35 817 € - Selon le barème en vigueur en mai 2019 et sous réserve d’acceptation du dossier par l’établissement prêteur.

VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence d'Orsay, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS d'Evry sous le n° 533 177 713 – SARL ADS COURTAGE au capital de 10.000 € - Adresse et siège social : Place de la République, 2 rue de Paris 91400 Orsay. Courtier en crédit immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l’orias (www.orias.fr) sous le n° 11063367. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l’Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d’un particulier avant l’obtention d’un ou plusieurs prêts d’argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com